APLA CONDITIONS GÉNÉRALES ALSH SITE SAINT SYLVAIN ENFANCE 2019

COMMUNES AUX ACCUEILS

1. IMPLANTATIONS DES ACCUEILS

L'accueil de Loisirs « Bulle de Mômes » est implanté 3 allée du Taillis, 49480 Verrières-en-Anjou.

Tél de l'accueil de loisirs pendant les horaires d'ouverture : 02 41 76 45 56

Contact siège APLA:, 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Aniou.

Tél : 02 41 76 19 15 Mail : <u>accueil@asso-apla.fr</u> <u>www.asso-apla.fr</u>

2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ciaprès.

a. Conditions

Les enfants peuvent être accueillis dès leur scolarisation en maternelle

L'inscription préalable <u>par écrit</u> (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog: www.asso3a.fr, sur demande par mail à <u>accueilloisirs3a@gmail.com</u> ou à retirer à l'accueil de loisirs

Une inscription à la demi-journée avec ou sans repas est possible sous réserve des sorties préalablement annoncées.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1^{er} juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- Dossier enfant signé
- Règlement de la cotisation familiale annuelle
- Attestation du quotient familial
- Attestation de la responsabilité civile de l'enfant

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

le bulletin d'inscription

c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs.

Par l'acceptation de la famille (cf dossier enfant/famille) l'APLA utilise l'applicatif Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et l'APLA de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

3. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CM2 sera autorisé à partir seul.

Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- par une personne autorisée par écrit au préalable
- et une personne majeure ou étant au minimum en CM2.

4. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

Accueils de Loisirs mercredis enfance 3-12 ans

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles jusqu'au mercredi précédent la présence :

- Par messagerie électronique : accueilloisirs3a@gmail.com
- via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.asso3a.fr ou par courrier à remettre à l'accueil
- A l'accueil de loisirs pour l'accueil de loisirs enfance: le mercredi de 17h à 18h30.

Après de délai du mercredi précédent, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement :

- Par messagerie électronique : accueilloisirs3a@gmail.com
- via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.asso3a.fr à remettre l'accueil de loisirs

b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois.

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en jusqu'à 48h(jours ouvrés) précédent la présence

- Par courrier à remettre à l'accueil de loisirs
- Par messagerie électronique : accueilloisirs3a@gmail.com

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers:

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas

et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30 permettant l'accueil des enfants jusqu'à 9h30 sauf en cas de sortie.

Un respect précis des horaires sera exigé.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ENFANCE 3-12 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et blog www.asso3a.fr) pour chaque période de vacances.

Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois.

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté jusqu'à 48h (jours ouvrés) précédent la présence

- Par courrier à remettre à l'accueil de loisirs
- Par messagerie électronique : accueilloisirs3a@gmail.com

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers:

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30, permettant l'accueil des enfants jusqu'à 9h30 sauf en cas de sortie. Un respect précis des horaires sera exigé.





APLA – 21 place de l'Echanson– 49112 Verrières en Anjou Tél : 02 41 76 19 15 – Courriel : accueil@asso-apla.fr

APLA CONDITIONS GÉNÉRALES ACCUEILS ENFANCE SITE PELLOUAILLES 2019

COMMUNES AUX ACCUEILS

5. IMPLANTATIONS DES ACCUEILS

L'accueil de Loisirs est implanté rue des Vignes, 49112 Verrières-en-Anjou.

Tél de l'accueil de loisirs pendant les horaires d'ouverture : 09 61 07 09 42

Contact siège APLA : 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Tél : 02 41 76 19 15 Mail : <u>accueil@asso-apla.fr</u> <u>www.asso-apla.fr</u>

6. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ciaprès.

a. Conditions

Les enfants peuvent être accueillis dès leur scolarisation en maternelle

L'inscription préalable <u>par écrit</u> (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : <u>www.asso-apla.fr</u>, sur demande par mail à <u>accueil@asso-apla.fr</u> ou à retirer au siège de l'APLA)

Une inscription à la demi-journée avec ou sans repas est possible sous réserve des sorties préalablement annoncées.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1^{er} juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire:

- Dossier enfant signé
- Règlement de la cotisation familiale annuelle
- Attestation du quotient familial
- Attestation de la responsabilité civile de l'enfant

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :

- le bulletin d'inscription

c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs.

Par l'acceptation de la famille (cf dossier enfant/famille) l'APLA utilise l'applicatif Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et l'APLA de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

7. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Un enfant participant à des activités extrascolaires le mercredi dans la mesure de 2 maximum pourra être accueilli.

Néanmoins le déplacement vers les activités sera à la charge et sous la responsabilité des parents.

8. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant à partir du CM2 sera autorisé à partir seul.

Un enfant partira du centre accompagné exclusivement selon 2 conditions :

- par une personne autorisée par écrit au préalable
- et une personne majeure ou étant au minimum en CM2.

9. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ENFANCE 3-12 ANS

4. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : <u>accueil@asso-apla.fr</u> jusqu'au samedi
 12 heures
- via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog <u>www.asso-apla.fr</u> ou par courrier à remettre à l'APLA avant le vendredi 12 heures.
- A l'Espace Loisirs pour l'accueil de loisirs enfance: le mercredi de 17h à 18h30.

Après le samedi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- A l'Espace Loisirs: le mercredi de 17h à 18h30
- via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.apla.over-blog.com à remettre à l'APLA

b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois.

5. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté jusqu'à 48h (jours ouvrés) précédent la présence

- Par courrier à remettre à l'APLA
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

APLA – 21 place de l'Echanson– 49112 Verrières en Anjou Tél : 02 41 76 19 15 – Courriel : accueil@asso-apla.fr

Cas particuliers:

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

6. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 12h à 18h30. Un respect précis des horaires sera exigé.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES ENFANCE 3-12 ANS

4. INSCRIPTIONS

c. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr) pour chaque période de vacances.

Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

d. Paiement

Le paiement se fera à l'inscription sauf pour les paiements par prélèvements qui se feront à la fin de chaque période de vacances.

5. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté jusqu'à 48h (jours ouvrés) précédent la présence

- Par courrier à remettre à l'APLA ou en main propre à l'Espace Loisirs.
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les journées d'absence ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers:

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

6. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30, permettant l'accueil des enfants jusqu'à 9h30 sauf en cas de sortie.

Un respect précis des horaires sera exigé.



